



## Procès-verbal du Conseil Municipal Séance du 13 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le treize mars 2023 à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de **SAINTE EULALIE EN ROYANS**, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Olivier TESTOUD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 06/03/2023

**Présents** : M. Olivier TESTOUD Maire, M. Thierry ROMÉY, M. Jean-Pierre LACOUR, M. Damien MONNET, Mme Gaëlle CURTET, M. Christophe BELLIER, Mme Nathalie CHABAL, M. Franck WODARCZAK, M. Julien JARRAND-MARTIN,

**Absents** : Mme Victoria ROMÉY, M. Jérémy BEAULIEU, Mme Emmanuelle BENISTAND-HECTOR, Mme Gersande VASSIEUX, M. Gérald MARTINI

**Pouvoir** : M. Gérald MARTINI → M. Olivier TESTOUD  
Mme Gersande VASSIEUX → Mme Nathalie CHABAL

**Secrétaire de séance** : Mme Gaëlle CURTET

### 1. Approbation du procès-verbal précédent

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal précédent a été approuvé à l'unanimité.

### 2. Délibérations

#### **Modification bail commercial et prise en charge des frais d'acte notarié**

Monsieur le Maire, fait part au Conseil Municipal avoir reçu un courrier recommandé de Mme Coline BLERVAQUE qui souhaite quitter le logement située 225 Avenue du Vercors 26190 Ste Eulalie En Royans. Il informe qu'il y a lieu de passer chez le notaire afin de signer un avenant au bail commercial et acter le départ de Mme BLERVAQUE.

Les frais de notaire seront à la charge de la commune.

Mr le Maire demande à l'assemblée d'émettre son avis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **Valide** le départ de Mme Coline BLERVAQUE du logement située 225 Avenue du Vercors 26190 Ste Eulalie en Royans
- **Accepte** que les frais de notaire soient à la charge de la commune
- **Charge et autorise** Mr le Maire à effectuer toute démarche et signer tous documents nécessaires à cette délibération.

#### **Contrat prestation de service avec la commune de St Laurent en Royans pour contrôle des bornes à incendie**

Monsieur le Maire explique que la vérification des points d'eau incendie de la commune n'est plus effectuée par les services du SDIS 26 mais par la commune de Saint Laurent en Royans.

Il informe qu'il y a lieu de renouveler le contrat de prestation de service ayant pour objet le contrôle débit/pression des bornes à incendie recensées sur notre commune.

Monsieur le Maire propose donc d'approuver le contrat de prestation de service, comme joint en annexe, entre la commune de Saint Laurent en Royans et la commune de Sainte Eulalie en Royans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le contrat de prestation de service comme joint en annexe.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ce contrat de prestation de service.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à cette délibération.

#### **Budget Communal : Approbation du compte de gestion 2022**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le Compte de Gestion du budget communal établi par M. le Trésorier d'après le récapitulatif suivant :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2021	Part affectée à l'investissement 2022	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture de l'exercice 2022
Investissement	131.94 €		6 772.89 €	6 904.83 €
Fonctionnement	344 469.03 €	25 868.06 €	71 790.97 €	390 391.94 €

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2022 a été réalisée par le Trésorier et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif du budget communal,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du Trésorier.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le Compte de Gestion du Trésorier pour l'année 2022, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif du budget communal pour le même exercice.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le Compte de Gestion du Trésorier pour le budget communal de l'exercice 2022.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à cette délibération

#### **Budget communal : Vote du compte administratif 2022**

Monsieur le Maire sort de la salle de réunion et laisse à Mr Jean-Pierre LACOUR, Conseiller Municipal, la présidence de séance.

Mr Jean-Pierre LACOUR soumet au vote le Compte Administratif 2022 du budget communal qui présente les chiffres suivants :

#### **INVESTISSEMENT :**

<u>Dépenses</u>	Prévu :	995 750.58 €
	Réalisé :	304 589.20 €
	Reste à réaliser :	2 000 €
<u>Recettes</u>	Prévu :	995 750.58 €
	Réalisé :	311 494.03 €
	Reste à réaliser	0.00 €

#### **FONCTIONNEMENT :**

<u>Dépenses</u>	Prévu :	627 482.58 €
	Réalisé :	283 455.24 €
	Reste à réaliser :	0.00 €
<u>Recettes</u>	Prévu :	627 482.58 €
	Réalisé :	673 846.79 €
	Reste à réaliser	0.00 €



### Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement :	6 904.83 €
Fonctionnement :	390 391.55 €
Résultat global :	397 296.38 €

### **Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **VOTE** le Compte Administratif et arrête ainsi les comptes du budget communal de l'exercice 2022
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à cette délibération.

### Budget communal : affectation du résultat

Le Conseil Municipal après avoir approuvé le Compte Administratif du budget communal pour l'exercice 2022,

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022,

**Constatant** que le Compte Administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	71 790.97 €
- un excédent reporté de :	318 600.58 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	390 391.55 €
- un excédent d'investissement de :	6 904.83 €
- un déficit des restes à réaliser de :	2 000.00 €
Soit un excédent de financement de :	4 904.83 €

### **Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :**

**DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCEDENT	390 391.55 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	0.00 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	390 391.55 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : EXCEDENT	6 904.83 €

### Budget communal : vote du budget primitif

Monsieur le Maire soumet au vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2023 pour le budget communal qui présente les chiffres suivants :

#### INVESTISSEMENT :

Dépenses	767 718.38 €
Recettes	767 718.38 €

#### FONCTIONNEMENT :

Dépenses	701 055.55 €
Recettes	701 055.55 €

Pour rappel, total budget :

#### Investissement

Dépenses :	769 718.38 € (dont 2 000.00 € de RAR)
Recettes :	769 718.38 € (dont 0.00 € de RAR)

#### Fonctionnement

Dépenses :	701 055.55 € (dont 0.00 de RAR)
Recettes :	701 055.55 € (dont 0.00 de RAR)

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **ADOPTE** le Budget Primitif de l'exercice 2023 pour le budget communal.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à cette délibération

**Budget eau : Approbation du compte de gestion 2022**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le Compte de Gestion du budget eau établi par M. le Trésorier d'après le récapitulatif suivant :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2021	Part affectée à l'investissement 2022	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture de l'exercice 2022
Investissement	84 116.43 €		-21 978.82€	62 137.61 €
Fonctionnement	48 545.76 €	€	2 516.17€	51 061.93 €

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2022 a été réalisée par le Trésorier de la Chapelle en Vercors et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif du budget eau,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du Trésorier.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le Compte de Gestion du Trésorier pour l'année 2022, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif du budget eau pour le même exercice.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le Compte de Gestion du Trésorier pour le budget eau de l'exercice 2022
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à cette délibération

**Budget eau : Vote du compte administratif 2022**

Monsieur le Maire sort de la salle de réunion et laisse à Mr Jean-Pierre LACOUR, Conseiller Municipal, la présidence de séance.

Mr Jean-Pierre LACOUR soumet au vote le Compte Administratif 2022 du budget eau qui présente les chiffres suivants :

**INVESTISSEMENT :**

<u>Dépenses</u>	Prévu :	165 929.19 €
	Réalisé :	50 030.74 €
	Reste à réaliser :	30 000.00 €
<u>Recettes</u>	Prévu :	165 929.19 €
	Réalisé :	112 168.35 €
	Reste à réaliser	10 000.00 €

**FONCTIONNEMENT :**

<u>Dépenses</u>	Prévu :	101 065.89 €
	Réalisé :	50 971.80 €
	Reste à réaliser :	0.00 €
<u>Recettes</u>	Prévu :	101 065.89 €
	Réalisé :	102.033.73 €
	Reste à réaliser	0.00 €

**Résultat de clôture de l'exercice :**

Investissement :	62 137.61 €
------------------	-------------



Fonctionnement : 51 061.93 €  
Résultat global : 113 199.54 €

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **VOTE** le Compte Administratif et arrête ainsi les comptes du budget eau de l'exercice 2022.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à cette délibération.

**Budget eau : affectation du résultat**

Le Conseil Municipal après avoir approuvé le Compte Administratif du budget eau pour l'exercice 2022,

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022,

**Constatant** que le Compte Administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	2 516.17 €
- un excédent reporté de :	48 545.76 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	51 061.93 €
- un excédent d'investissement de :	62 137.61 €
- un déficit des restes à réaliser de :	20 000.00 €
Soit un excédent de financement de :	42 137.61 €

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :**

**DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCEDENT	51 061.93 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	0.00 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	51 061.93 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : EXCEDENT	62 137.61 €

**Budget eau : vote du budget primitif**

Monsieur le Maire soumet au vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2023 pour le budget eau qui présente les chiffres suivants :

**INVESTISSEMENT :**

Dépenses 94 689.54 €  
Recettes 114 689.54 €

**FONCTIONNEMENT :**

Dépenses 99 711.93 €  
Recettes 99 711.93 €

Pour rappel, total budget :

**Investissement**

Dépenses : 124 689.54 € (dont 30 000.00 € de RAR)  
Recettes : 124 689.54 € (dont 10 000.00 € de RAR)

**Fonctionnement**

Dépenses : 99 711.93 € (dont 0.00 de RAR)  
Recettes : 99 711.93 € (dont 0.00 de RAR)

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **ADOpte** le Budget Primitif de l'exercice 2023 pour le budget eau.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à cette délibération

### **Budget assainissement : Approbation du compte de gestion 2022**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le Compte de Gestion du budget assainissement établi par M. le Trésorier d'après le récapitulatif suivant :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2021	Part affectée à l'investissement 2022	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture de l'exercice 2022
Investissement	178 607.50 €		8 641.30 €	187 248.80 €
Fonctionnement	2 117.29 €		5 682.39 €	7 799.68 €

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2022 a été réalisée par le Trésorier et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif du budget assainissement,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du Trésorier.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le Compte de Gestion du Trésorier pour l'année 2022, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif du budget assainissement pour le même exercice.

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le Compte de Gestion du Trésorier pour le budget assainissement de l'exercice 2022.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à cette délibération

### **Budget assainissement : Vote du compte administratif 2022**

Monsieur le Maire sort de la salle de réunion et laisse à Mr Jean-Pierre LACOUR, Conseiller Municipal, la présidence de séance.

Mr Jean-Pierre LACOUR soumet au vote le Compte Administratif 2022 du budget assainissement qui présente les chiffres suivants :

#### **INVESTISSEMENT :**

<u>Dépenses</u>	Prévu :	217 607.50 €
	Réalisé :	31 142.26 €
	Reste à réaliser :	100 000.00 €
<u>Recettes</u>	Prévu :	217 607.50 €
	Réalisé :	218 391.06 €
	Reste à réaliser :	0.00 €

#### **FONCTIONNEMENT :**

<u>Dépenses</u>	Prévu :	110 986.00 €
	Réalisé :	104 148.70 €
	Reste à réaliser :	0.00 €
<u>Recettes</u>	Prévu :	110 986.00 €
	Réalisé :	111 948.38 €
	Reste à réaliser :	0.00 €

#### **Résultat de clôture de l'exercice :**

Investissement :	187 248.80 €
Fonctionnement :	7 799.68 €



Résultat global : 195 048.48 €

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **VOTE** le Compte Administratif et arrête ainsi les comptes du budget assainissement de l'exercice 2022.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à cette délibération.

**Budget assainissement : affectation du résultat**

Le Conseil Municipal après avoir approuvé le Compte Administratif du budget assainissement pour l'exercice 2022,

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022,

**Constatant** que le Compte Administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 5 682.39 €
- un excédent reporté de : 2 117.29 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 7 799.68 €

- un excédent d'investissement de : 187 248.80 €
- un déficit des restes à réaliser de : 100 000.00 €

Soit un besoin de financement de : 87 248.8 €

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :**

**DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCEDENT	7 799.68 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	0.00 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	7 799.68 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : EXCEDENT	187 248.80 €
--	--------------

**Budget assainissement : vote du budget primitif**

Monsieur le Maire soumet au vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2023 pour le budget assainissement qui présente les chiffres suivants :

**INVESTISSEMENT :**

<u>Dépenses</u>	126 248.00 €
<u>Recettes</u>	226 248.00 €

**FONCTIONNEMENT :**

<u>Dépenses</u>	116 883.00 €
<u>Recettes</u>	116 883.00 €

Pour rappel, total budget :

**Investissement**

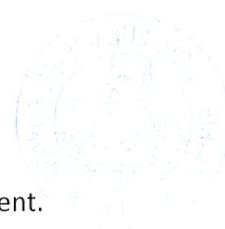
Dépenses :	226 248.00 € (dont 100 000.00 € de RAR)
Recettes :	226 248.00 € (dont 0.00 € de RAR)

**Fonctionnement**

Dépenses :	116 883.00 € (dont 0.00 de RAR)
Recettes :	116 883.00 € (dont 0.00 de RAR)

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **ADOpte** le Budget Primitif de l'exercice 2023 pour le budget assainissement.



- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à cette délibération

### Attribution des subventions budget 2023

Le Maire informe le Conseil Municipale qu'il y a lieu d'attribuer les subventions communales pour l'année 2023.

Nom de l'organisme bénéficiaire	2022	2023
Budget Assainissement	26 000.00 €	26 000.00 €
ADMR	150.00 €	150.00 €
El Condor	100.00 €	100.00 €
FNACA	100.00 €	100.00 €
La Matinière	100.00 €	100.00 €
Royans d'Hier et d'Aujourd'hui	80.00 €	80.00 €
Parents d'élèves		4 000.00 €
La Cascade blanche	500.00 €	500.00 €
Croix Rouge	100.00 €	100.00 €
ACCA	250.00 €	250.00 €
Royans Sport	200.00 €	200.00 €
Lycée Bellevue	100.00 €	100.00 €
MFR Chatte	200.00 €	200.00 €
MFR Mondy		100.00 €
Divers à répartir	4 250.00 €	20.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>32 030.00 €</b>	<b>32 000.00 €</b>

Séance levée à 21h00

Le Maire,  
Olivier TESTOUD

La secrétaire,  
Gaële CURTET

